



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0231

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mise en place du dispositif régional Sécurise'Ra sur le contrat territorial emploi formation (CTEF) ouest - Convention avec l'association Techlid pour le programme d'actions 2008-2009

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

**Rapporteur** : Madame Besson

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

**Séance publique du 24 septembre 2008****Délibération n° 2008-0231**

commission principale : développement économique

objet : **Mise en place du dispositif régional Sécurise'Ra sur le contrat territorial emploi formation (CTEF) ouest - Convention avec l'association Techlid pour le programme d'actions 2008-2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*La gestion des ressources humaines, un enjeu pour les entreprises*

La territorialisation de l'action économique de la Communauté urbaine est une priorité dans la stratégie de développement économique. Cette action permet notamment de mieux connaître les attentes des entreprises et leurs préoccupations au quotidien.

L'une des premières préoccupations de celles-ci concerne la gestion de leurs ressources humaines. En effet, notamment pour les petites et moyennes entreprises, les problématiques d'embauche (identification du besoin, établissement des fiches de postes, recrutement), d'intégration des salariés dans l'entreprise, de gestion prévisionnelle de l'emploi, voire d'organisation interne aux entreprises sont des aspects souvent mal ou partiellement traités.

*Des outils mis en place par le Conseil régional*

Afin de répondre à cette problématique, le Conseil régional a développé un dispositif d'accompagnement des entreprises sur le volet gestion des ressources humaines destiné aux entreprises et aux établissements de moins de 250 salariés, avec une priorité pour les entreprises et les établissements de moins de 50 salariés.

Sécurise'Ra intervient sur les thèmes suivants :

- le recrutement et l'intégration de nouveaux salariés,
- la lutte contre les discriminations à l'embauche,
- la mobilité des salariés et la promotion professionnelle et sociale,
- la gestion des âges et transmission des savoirs,
- la lutte contre toutes les situations de précarité,
- l'accompagnement des opérations de mutation.

Pour cela, Sécurise'Ra met à disposition des territoires :

- 10 cabinets conseil en gestion des ressources humaines, intervenant sur le diagnostic et la mise en place d'outils en direction des entreprises (interventions pouvant aller jusqu'à 11 jours),
- 3 cabinets de conseil en ingénierie et montage d'opération (ingénierie financière, assistance des structures pilotes, aide à l'élaboration de projets).

Afin de décliner ce dispositif, il est prévu qu'une structure soit désignée animatrice du dispositif Sécurise'Ra au sein de chaque Contrat territorial emploi formation (CTEF). Cette structure d'animation de Sécurise'Ra a pour mission :

- de mettre en place les plans d'action définis par le Contrat territorial emploi formation (CTEF) (quelles entreprises cibles ? Quels besoins en ressource humaine sur le territoire ? Quels grands objectifs assignés sur le territoire en terme d'amélioration de la gestion des ressources humaines ?),
- d'assurer la communication auprès des PME : mise en place les outils de communication, implication des partenaires, sensibilisation des chefs d'entreprises,
- de mettre en relation les entreprises avec le(s) cabinet(s) conseil mandaté(s) par le Conseil régional, valider le cahier des charges de l'intervention, faire le suivi des diagnostics et réceptionner les bilans.

#### *La déclinaison de cette action sur la Communauté urbaine*

Afin de mettre en œuvre ce dispositif sur son territoire et de proposer aux entreprises un nouveau service, la Communauté urbaine a décidé d'intégrer cette action au contrat d'agglomération et a développé cette action sur l'ensemble de son territoire.

A cette fin, la Communauté urbaine a conventionné en 2007 avec des structures locales pour assurer cette animation locale et cette diffusion auprès des entreprises. La couverture territoriale retenue est la suivante :

- CTEF ouest : Techlid pour les Conférences des maires ouest nord et Val d'Yzeron ; Comité de bassin d'emploi Lyon sud pour la conférence Lônes et Coteaux du Rhône,
- CTEF "est" : Comité de bassin d'emploi Lyon-sud,
- CTEF centre : association Alliés.

#### *La mise en œuvre sur le CTEF ouest*

L'animation du dispositif Sécurise'Ra sur une partie du CTEF ouest (conférences des maires ouest nord et Val d'Yzeron) est assurée par l'association Techlid.

L'association Techlid assure l'animation économique locale sur les conférences des maires ouest nord et Val d'Yzeron. L'association avait animé le dispositif Ecrins entre 2004 et 2006 sur ces deux conférences des maires ouest nord et Val d'Yzeron.

Grâce à cette expérience, Techlid a développé un savoir-faire sur ces thématiques et une méthodologie d'approche des entreprises.

Dans le cadre de Sécurise'Ra, l'association Techlid s'engage à :

- mettre en place le dispositif sur son territoire d'intervention en respectant les règles de gouvernance de cette action fixées par la région Rhône-Alpes :
  - . mise en place d'un groupe de travail Sécurise'Ra,
  - . développement d'un partenariat avec le CTEF ;
- développer des actions collectives à destination des PME sur ce même territoire,
- développer des actions individuelles pour les PME de ce même territoire pour la gestion interne des Ressources Humaines.

#### *Le bilan de la première période*

Au cours de la première année de fonctionnement du dispositif, les actions suivantes ont été conduites :

- 26 très petites entreprises (TPE) mobilisées et accompagnées sur des problématiques de ressources humaines et 5 salariés ont pu bénéficier du dispositif Diapason,
- 31 actions individuelles financées sur l'enveloppe budgétaire affectée conventionnellement à Techlid pour les actions concernant les deux conférences des maires,
- 2 actions collectives sont en cours et 1 action supplémentaire est en cours de création.

### *Le financement*

La Communauté urbaine souhaite apporter à nouveau, pour la période 2008-2009, sa contribution financière pour la mise en œuvre de ce projet, à hauteur de 30 000 €.

Cette action s'inscrit dans le cadre du contrat d'agglomération entre la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine.

### *Les indicateurs*

Il est prévu dans la convention des indicateurs de résultats :

- les modalités d'animation et de gouvernance du projet mises en place,
- la réalisation d'au moins deux actions collectives sous réserve des objectifs et des choix de la commission ressources humaines du CTEF centre,
- la réalisation de 30 diagnostics individuels ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le versement d'une subvention de 30 000 € à l'association Techlid portant sur la mise en place d'une animation et d'un travail autour des ressources humaines et de la gestion prévisionnelle des emplois à l'échelle du CTEF ouest sur la conférence des maires ouest nord et Val d'Yzeron pour la période 2008-2009.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention avec l'association Techlid qui prévoit les modalités de versement suivantes :

- un tiers de la subvention sera versé sur présentation d'un appel de fonds et du programme d'actions pour l'année, soit 10 000 €,
- deux tiers de la subvention seront versés sur présentation d'un bilan de l'année et d'un appel de fonds, soit 20 000 €.

**3° - La dépense** correspondante de 30 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0851, selon la répartition suivante :

- un tiers en 2008, soit 10 000 €,
- deux tiers en 2009, soit 20 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.**